



[Protocole harmonisé pour la campagne nationale exploratoire de surveillance des pesticides dans l'air ambiant](#)

Type de documents

Rapport d'étude

Référentiel technique national

Non

Année programme

2018

Auteurs

F. Marlière

Nom de l'organisme

Ineris

Catégorie

[Metrologie normalisation et assurance qualite](#)

Mots clés

Thématique

[Polluants non réglementés / nouvelles technologies](#)

La mise en place d'une surveillance des résidus de pesticides dans l'air au niveau national est une priorité définie dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques et du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 2017-2021.

A ce titre, l'[ANSES](#) a été saisie dès septembre 2014 pour proposer une liste de substances méritant d'être prioritairement surveillées ainsi que de faire des recommandations en matière de stratégie de surveillance pour évaluer l'exposition de la population. La rédaction du protocole harmonisé de surveillance sur l'ensemble du territoire national a été confiée à l'[INERIS](#) en tant que membre du LCSQA dans le cadre d'un financement de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) au sein du plan Ecophyto.

Dans cet objectif, des travaux préliminaires ont été menés en 2017 par l'[INERIS](#), dans le cadre de ses travaux pour le LCSQA, pour répondre aux recommandations de l'[Anses](#). Ils comprenaient :

- la réalisation de campagnes métrologiques in situ en lien avec deux associations agréées de surveillance de la qualité de l'air ([AASQA](#)), Atmo Grand Est et Air PACA, afin d'arrêter les prescriptions métrologiques du prélèvement des échantillons jusqu'à leur analyse,
- la définition de la stratégie d'échantillonnage spatio-temporelle du protocole harmonisé,
- la liste des métadonnées à renseigner lors des prélèvements et de l'analyse,
- la réalisation de tests de performance de piégeage des dispositifs mis en œuvre vis-à-vis de certaines substances recherchées lors des campagnes métrologiques in situ. Ces tests font l'objet d'un rapport distinct (rapport LCSQA/[INERIS](#) DRC-18-152887-07108A).

Les principaux éléments du protocole harmonisé précisent les points suivants :

- un échantillonnage hebdomadaire sur préleveur Partisol équipé d'une coupure granulométrique [PM10](#),
- une configuration de piégeage sur filtre et mousse PUF,
- la sous-traitance analytique des échantillons confiée à un seul laboratoire,
- une fréquence d'échantillonnage répartie sur l'année, variant de 1/mois à 1/semaine en fonction des traitements et du profil agricole du site considéré,

- les critères de sélection des sites de mesures répartis sur le territoire selon la production agricole (grande culture, viticulture, arboriculture, maraîchage, élevage) et les situations d'exposition (sites urbains/péri-urbains et sites ruraux)
- la liste des métadonnées à renseigner lors des prélèvements et de l'analyse, lors de la description des sites de mesures et des paramètres météorologiques.

Documents

[Protocole harmonisé pour la campagne nationale exploratoire de surveillance des pesticides dans l'air ambiant](#)

Source URL:

<https://www.lcsqa.org/rapport/protocole-harmonise-pour-la-campagne-nationale-exploratoire-de-surveillance-des-pesticides>